

ANNEXE 1 BIS – INONDATIONS ET PERTES DE FONDS DUES AUX EXCÈS DE PLUIE DU 1ER DÉCEMBRE 2020 AU 31 JANVIER 2021

PERTES DE PLANTS DE POMMIERS ET KIWIS, PALISSAGE ET REDRESSAGE, NETTOYAGE ET REMISE EN ÉTAT DES BERGES

Nom :

Prénom :

N°pacage : 082 0

Espèces	Localisation de la parcelle				Pertes de plants					
	N°INSEE commune	Réf Cadastrales	N°ilot PAC	Surface déclarée PAC	Nombre Plants détruits	Nombre de plants redressés	Densité (nombre de plants/ha)	Arbres remplacés Oui/Non	Si oui date de remplacement	Age à la date du sinistre
POMMIERS										
KIWIS										

Date :

Signature :

Nb : Le remplacement des plants n'est pas une obligation. A défaut, il faut pouvoir justifier, sur demande de l'administration du réemploi de l'indemnité dans l'exploitation.

Si les arbres ont été remplacés vous devez joindre les justificatifs de remplacement

Nom :	Prénom :	N°pacage : 082 0
--------------	-----------------	-------------------------

Nature dommage aux sols	Type de travaux	Nombre et unités (m2 ou m3 ou mètre linéaire, heures de nettoyage)	Localisation de la parcelle			Travaux de remise en état	
			N°INSEE commune	Réf Cadastrales	N°lot PAC	Travaux réalisés par entreprise (type) (4)	Travaux réalisés par l'exploitant (type) (4)
Remise en état du Palissage (1)							
Frais de nettoyage (2)							
Remise en état des berges (3)							

(1) veuillez indiquer s'il s'agit de remplacement de piquets, redressement du palissage...

(2) veuillez indiquer le nombre d'heures passées en totalité à nettoyer

(3) indiquez le type de remise en état (travaux de bull, de pelle, de remontée de terres...)

(4) précisez le matériel utilisé

Date :

Signature :